

**Commune de Tenay**

---

L'an deux mil vingt-deux et le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents  
Votants

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, G. CHARVET, S. CHEVRY, S. DELAVY, S. BRUN, JF. BONIN, P. PERSICO ; F.MALARD ; C.PARDO, C.GRABIT

Absents 3

M.BOUMIR ; G.BASSET ; N.BOUTEAUD

Date de convocation : 03/10/2022

Secrétaire de séance : C.PARDO

Pouvoirs 2

M. BOUMIR donne pouvoir à S. DELAVY ; G.BASSET donne pouvoir à J-F. BONIN ;

**CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : SECURISATION  
RD21 AU MOULIN A CIMENT**

**Délibération N° 46/2022**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'aménagement routier réalisé il y a quelques années au lieudit Moulin à Ciment Route d'Hauteville est insuffisant. En effet, les véhicules roulent toujours à vive allure sur cette route en agglomération et il conviendrait de sécuriser d'avantage ce secteur de la Commune.

Il propose de s'adjoindre les services du conseil départemental par le biais d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude de faisabilité pour la sécurisation de la RD 21 et présente un projet de convention à intervenir. La convention porterait sur 2 missions : une prestation pour la réalisation d'une étude de faisabilité (1 125 € HT).

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de retenir la proposition du conseil départemental pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant une étude de faisabilité pour la sécurisation de la RD 21 au lieudit Moulin à Ciment pour un montant de 1125 € HT (1 350.00 € TTC)
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental et tout document y afférant
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits du budget primitif 2023.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 19/10/2022



Le Maire,

G. ALLAIN

Le Maire,

Gaël ALLAIN



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION D ASSISTANCE A MAITRISE D OUVRAGE : SECURISATION RD21 AU MOULIN A CIMENT

---

Date de transmission de l'acte : 19/10/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 19/10/2022

---

Numéro de l'acte : 46-2022 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20221011-46-2022-DE

---

Date de décision : 11/10/2022

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats